Image not found or type unknown

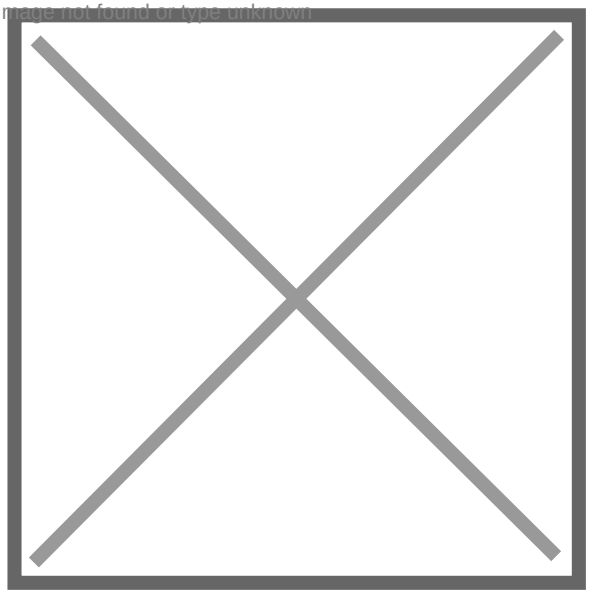

Pour que ma fille reprenne mon nom de famille

Par **tazoo**, le **17/02/2009** à **18:49**

bonjour je suis séparé(non marié)du pére de ma fille depuis 10 ans ,un jugement a été fait a cette époque et il stipulait que le pére devait voir sa fille dans un endroit neutre(point soleil) ou il ne si est jamais présenter pour la voir,et qu'il devait me verser une pension alimentaire ce qu'il na jamais fait non plus donc je voulais savoir comment faire pour que ma fille reprenne mon nom de famille et s'il y avait besoin d'avoir un avocat merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés